



Acteurs de développement et ouvrières agricoles au Maroc. Le cas de la région de Béni Mellal – Khénifra

Chadia Arab¹, Mustapha Azaitraoui^{2,3}

¹ UMR ESO-Angers, Université d'Angers ; ² Faculté Polydisciplinaire de Khouribga ;

³ Laboratoire dynamique des paysages, risques et patrimoine, Université Sultan Moulay Slimane.

Contacts : chadia.arab@univ-angers.fr; azaitraoui@gmail.com

Résumé

Le travail agricole au Maroc est un secteur d'activités important et majoritairement féminin. Plus de la moitié (57%) des ouvriers agricoles sont des femmes. Les ouvrières agricoles sont indispensables et contribuent au développement agricole du pays. Elles sont toutefois peu visibles dans les travaux de recherche, dans les politiques publiques et dans le débat portant sur les dynamiques agricoles du pays. Les conditions de travail restent difficiles, le salaire relativement bas, et le travail irrégulier. Ce sont principalement des femmes qui sont touchées par la précarité économique et sociale. A partir d'une enquête qualitative réalisée dans la région de Béni Mellal- Khénifra, notre article va mettre en exergue comment ces femmes sont finalement mal accompagnées pour sortir de cette pauvreté dans laquelle elles sont très souvent assignées. Nous montrerons comment les acteurs institutionnels participent à mettre de côté certaines femmes, les marginalisant encore plus, en les noyant dans un groupe plus large des « femmes rurales » auxquelles elles ne sont pas toujours assimilées. Elles sont alors très souvent exclues des dispositifs d'appui car elles ne sont pas directement concernées par l'accompagnement proposé. Une des rares opportunités offertes par les institutions de l'agriculture est les activités génératrices de revenu et en particulier les coopératives, souvent présentées comme une solution miracle. Or ces activités concernent une infime partie des ouvrières agricoles, et souvent il s'agit de celles qui sont les plus « avancées », laissant à la marge celles qui en auraient le plus besoin. Au final, nous montrerons comment les institutions considèrent les ouvrières agricoles très souvent comme se situant hors champ de leur intervention.

Mots clés : Ouvrières agricoles, précarité, politiques publiques, Béni Mellal-Khénifra

Introduction

L'article tente de comprendre dans quelle mesure les initiatives institutionnelles ouvertes pour les femmes rurales peuvent profiter (ou non) aux ouvrières agricoles. Il s'agira de saisir comment les acteurs institutionnels accompagnent les femmes ouvrières agricoles. L'agriculture est une composante importante et le principal moteur économique de la région de Beni Mellal Khénifra (BMK). Ce secteur représente 18 % du PIB régional et plus de 50 % des emplois. Les femmes y sont particulièrement présentes, représentant près de 40 % des actifs dans ce secteur (OXFAM, 2019).

La question des conditions de travail des femmes ouvrières agricoles au Maroc demeure peu explorée dans le domaine des sciences sociales, et il existe une rareté de recherches sur cette thématique. De surcroît, les travaux portant sur les acteurs institutionnels et associatifs qui accompagnent ces femmes, souvent en situation de précarité, sont encore plus rares. D'un point de vue anthropologique, *« la précarité est liée à l'incertitude et à la contingence qui caractérisent la condition humaine. Étroitement liée à cette approche, l'utilisation de ce concept est entrée dans le langage pour définir essentiellement, tout ce qui manque de stabilité, de durée, ce qui est incertain, fugace ; et il a fini par qualifier certains aspects du monde du travail »* (Cavia et Martinez, 2012). Les travaux établissant un lien entre le genre et la précarité sont souvent associés à la vulnérabilité des femmes (Alonso et Fernandez, 2003) ainsi qu'à leur invisibilisation, notamment dans le milieu rural (Cavia et Martinez, 2012).

B. Appay appréhende la précarité comme un processus et la définit comme *« un double processus d'institutionnalisation de l'instabilité (...) : une instabilité économique résultant de la précarisation salariale et des évolutions des systèmes socioproductifs »* ainsi qu'une instabilité sociale produite *« par la transformation des systèmes législatifs afférents au travail et à la protection sociale »* (Appay, 1997 : 518). Fortino (2012) ajoute que

cette définition de la précarité, comme processus multiple de vulnérabilisation sociale, s'est largement imposée dans la sociologie française, en particulier dans la sociologie du travail et de l'emploi (cf aussi Hirata et Prêteceille, 2001).

Des femmes aux multiples difficultés

Le rapport de Mohamed Said Saadi (2016) concernant l'évaluation des conditions de travail des salariées agricoles à Larache, réalisé pour le compte de l'ONG OXFAM, met en évidence de nombreuses difficultés relatives aux conditions d'emploi des travailleuses agricoles. Ces difficultés incluent des conditions de transport pénibles, des méthodes d'embauche qui perpétuent la précarité, des horaires éreintants, ainsi que des cas de harcèlement sexuel et de mauvais traitements, témoignant de pratiques inquiétantes. De plus la sécurité sur les lieux de travail n'est pas toujours assurée, les inspections demeurent sporadiques et inefficaces, les salaires sont faibles, la protection sociale est non garantie, l'intérêt pour le droit d'association est limité, les moyens de subsistance sont insuffisants pour sortir de la précarité.

D'autres travaux (Bossenbroek et Ftouhi, 2016) démontrent qu'au Maroc, les ouvrières jouent un rôle essentiel et contribuent au développement agricole du pays. Cependant, elles demeurent peu visibles dans les politiques publiques et dans le débat portant sur les dynamiques agricoles. L'étude de Bossenbroek et Ftouhi (2016) cherche à mettre en lumière la précarité et les transformations sociales auxquelles les ouvrières agricoles sont confrontées à travers leur travail, en se concentrant spécifiquement sur celles de la région du Saïss au Maroc. Nos propres travaux (Arab, 2018 ; Arab et Azaitraoui, 2022) évoquent cette précarité chez les saisonnières marocaines qui travaillent à la cueillette des fraises dans la province de Huelva en Espagne pendant quelques mois chaque année. Ces femmes partagent souvent des caractéristiques communes : précarité, analphabétisme, pauvreté et ruralité. Elles sont souvent marquées par des vies difficiles (divorce, décès du mari, obligation de travailler jeunes dans

les champs ou ailleurs) et, dans certains cas, par des parcours professionnels multiples (c'est-à-dire des femmes exerçant plusieurs métiers pour subvenir aux besoins de leurs familles) éprouvants. Elles proviennent de milieux très pauvres et défavorisés.

Les statuts de précarité se manifestent dans les recherches d'A. Bentaïbi (2016), qui souligne que la faiblesse du capital humain des ouvrières agricoles les condamne souvent à demeurer dans le secteur informel et à occuper des emplois non rémunérés sur le marché du travail rural. Bouzidi et al. (2011) constatent que cette précarité économique et sociale est exacerbée par l'absence fréquente de droits sociaux (tels que l'assurance, la retraite, la sécurité sociale et le chômage). En réponse à cette situation, ces ouvrières développent des formes de résistance pour garantir leur survie ainsi que celle de leur famille (Arab, 2018 ; Bouzidi et Abdellaoui, 2021) et participent ainsi à une renégociation de l'ordre social dominant, engendrant de nouveaux rapports sociaux et identités de genre (Bossenbroek et Ftouhi, 2016).

Définitions et contexte : précarité, femmes rurales/ouvrières agricoles

Dans ces travaux sur les métamorphoses de la question sociale, Castel (1995) souligne que la précarité renvoie à des formes d'insécurité qui empêchent les individus d'exercer pleinement leurs droits et d'assumer leurs responsabilités fondamentales. Bourdieu (1993), quant à lui, met en lumière les dimensions sociales et économiques de la précarité, en insistant sur les effets de l'absence de capitaux, qu'ils soient économiques, culturels ou sociaux. Duval (2008) décrit également comment les inégalités structurelles exacerbent la situation de précarité, empêchant les individus de reconstruire leur autonomie. Ainsi, l'insécurité peut varier en étendue et en gravité, mais lorsqu'elle affecte plusieurs dimensions de la vie d'un

individu et s'inscrit dans la durée, elle entraîne souvent des conséquences sévères. La précarité, lorsqu'elle se transforme en état durable, compromet gravement les chances de rétablir ses droits et de retrouver son autonomie dans un avenir prévisible.

Nous qualifions les ouvrières agricoles de la région du Beni Mellal Khénifra de précaires dans le sens où leur emploi n'est pas fixe et durable. L'insécurité qui règne dans ce travail non régulier, avec des salaires faibles et soumis à des aléas climatiques, ne permet pas de rendre prévisible l'avenir des femmes, conformément aux différentes définitions précédemment citées.

Le travail demeure précaire et les femmes vivent dans la pauvreté. Cette pauvreté se manifeste de manière tangible dans leur quotidien. Elles ne parviennent pas à se nourrir correctement, et leur salaire demeure insuffisant pour subvenir aux besoins de leur famille. En période de crises, certaines d'entre elles, notamment les plus jeunes et les plus dégoûtées, parviennent à trouver un emploi en dehors du secteur agricole, souvent aux services de familles pour faire le ménage pour des tâches ménagères. En revanche les femmes plus âgées se retrouvent souvent seules, isolées et sans soutien. Lors d'un focus groupe à Beni Ayatt, l'une d'elles a déclaré : *« moi je ne dépanne rien. Même je ne mange pas à ma faim. C'est le mari de ma fille qui m'aide quelque fois. Mais je ne peux pas attendre toujours tout de mon beau fils. Donc je prie Dieu pour me sortir de cette misère. On est très serrés, c'est très difficile »*.

Certaines femmes ont décrit un travail extrêmement exigeant, impliquant le transport de de cargaisons lourdes. Le travail agricole se révèle être à la fois ardu et peu rémunérateur. Un acteur institutionnel a précisé que *« c'est un travail dur pour être pauvre »*.

Les femmes travaillant dans le secteur agricole, objet de nos recherches, sont souvent confondues, noyées, assimilées dans la catégorie des « femmes rurales ». s'agissant de la catégorie des femmes rurales, celles-ci sont définies par Guétat-Bernard et De Suremain (2014) comme des

femmes des milieux ruraux, « qui s'occupent non seulement des tâches agricoles mais également de celles propres à leur foyer et leur communauté ». L'ONU ajoute qu'elles constituent « une large part de la main d'œuvre agricole, formelle et informelle, et effectuent la grande majorité des tâches domestiques et des soins - activités non rémunérées - au sein des familles et foyers en zones rurales. Elles contribuent aussi de manière significative à la production agricole, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à la gestion des terres et des ressources naturelles et au renforcement des capacités d'adaptation face aux changements climatiques »¹.

À partir de ces définitions, il est clair que les femmes ouvrières agricoles sont souvent assimilées à la catégorie plus large et plus englobante des femmes rurales. Les ouvrières agricoles sont définies comme des femmes engagées dans des activités agricoles, pour lesquelles elles perçoivent une rémunération, bien que celle-ci demeure extrêmement basse. Il est également à noter que ces femmes peuvent provenir de zones urbaines, même si cela reste relativement rare. La précarité constitue le trait commun de ces ouvrières agricoles. Cependant, quelles initiatives sont mises en place pour sortir ces femmes de cette précarité ? Quels sont les acteurs impliqués dans leur soutien et leur émancipation ? Les ouvrières agricoles bénéficient-elles d'une assistance spécifique en tant que telles, ou sont-elles intégrées dans la catégorie plus générale des femmes rurales ?

Nous chercherons à définir de manière précise qui sont ces femmes et comment elles sont perçues par les acteurs institutionnels. Par ailleurs,

¹ Le site de l'Organisation des Nations Unies présente la journée internationale des femmes rurales qui a lieu chaque année le 15 octobre. Le site propose une définition des femmes rurales. Pour plus d'informations, voir : <https://news.un.org/fr/story/2019/10/1054131>

² Le présent article est le résultat d'une mission de terrain visant l'élaboration d'une cartographie des acteurs et des initiatives œuvrant pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes ouvrières agricoles dans la région de

nous porterons notre attention sur l'environnement social et professionnel dans lequel elles évoluent. Quelles implications cela a-t-il en termes de dynamiques d'accompagnement de la part des acteurs institutionnels, tels que l'ONCA (Office National du Conseil Agricole), la DRA (Direction Régionale de l'Agriculture), l'ANAPEC (Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences) et la région, entre autres ? Nous nous interrogerons sur l'efficacité de cette stratégie d'accompagnement vis-à-vis d'un groupe spécifique de femmes confrontées à une grande précarité économique et sociale. Nous analyserons plus particulièrement l'accompagnement relatif à la mise en place des Activités Génératrices de Revenu (AGR) par le biais des coopératives, souvent considérées comme une alternative pour ces travailleuses.

Méthode et contexte géographique

Le présent article s'appuie sur une étude² ayant privilégié une approche méthodologique qualitative. Cette approche se base sur des entretiens semi directifs menés avec des acteurs publics, privés, des acteurs de la société civile et du secteur informel présents dans les cinq provinces de la région de Béni Mellal – Khénifra. L'objectif de ces entretiens est de mieux comprendre leurs stratégies, leurs rôles et la synergie de leurs actions. Les acteurs concernés incluent le Conseil Régional, les organes du Ministère de l'agriculture (tels que la DRA, la DPA³, l'ONCA, l'ONSSA⁴, l'ORMVAT⁵), l'ANAPEC, l'inspection du travail, le CRDH, la société civile, les coopératives

Béni Mellal-Khénifra, réalisée dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet de Développement Socio-économique Inclusif dans la Région de Béni Mellal Khénifra (ISED-BMK) et l'ONG américaine FHI 360.

³ La DPA est la Direction Provinciale de l'Agriculture.

⁴ L'ONSSA est l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires.

⁵ L'ORMVAT est l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla.

agricoles, les sociétés privées, les agriculteurs, ainsi que des expert.e.s et chercheur.e.s.

De plus, un focus group a été organisé avec une dizaine d'associations œuvrant principalement sur les thématiques de la citoyenneté, du développement et des droits des femmes. Nous avons pu rencontrer 3 coopératives (Fkih Ben Salah, Oulad Mbarek et Mrirt).

Cette démarche a permis de collecter des informations spécifiques concernant le rôle et les attentes des femmes ouvrières dans le secteur agricole. Dans ce cadre, nous avons réalisé deux focus groupe dans la commune de Béni Ayatt (réunissant 23 femmes) et dans la commune de Ouaoumana avec 14 participantes. En plus de ces focus groupes, nous avons mené deux entretiens avec deux groupes de deux femmes dans la localité d'Ait Oum Lbakht près de Zaouiyat Cheikh.

Les communes de Béni Ayatt et Ouaoumana ont été choisies pour plusieurs raisons. D'abord, elles se situent dans deux provinces différentes (Béni Ayatt dans la province d'Azilal et Ouaoumana dans la province de Zaouiat Cheikh), ce qui nous a permis de diversifier nos espaces d'observation. De plus, ces deux communes se caractérisent par des activités agricoles importantes.

La principale source économique de la commune de Béni Ayatt est l'agriculture, qui inclut des cultures telles que l'olivier, la betterave sucrière, le grenadier et le figuier. L'élevage de bovins constitue également une activité économique significative dans cette région (entretien avec un élu de la commune de Béni Ayatt, 2022). De plus, nous avons mobilisé des relais, tels que des élus et des membres d'associations locales, afin de

⁶ Les femmes sont arrivées pour quelques-unes vers la fin. Et l'une d'entre elle ne s'est pas présentée.

⁷ Nous avons réalisé un focus groupe de 23 femmes, mais seules 15 personnes étaient là dès le début, d'où la présentation officielle des 15 femmes du début.

⁸ Il s'agit d'un lieu de rencontre où se rendent les ouvrières dans l'espoir d'être recrutées et affectées à des tâches journalières. Ces lieux sont organisés par

faciliter le contact avec les femmes et d'organiser les focus groupe ainsi que les entretiens.

À Ouaoumana, le focus-groupe était composé de 14 femmes dont 13 ont pris la parole pour se présenter⁶. L'âge moyen des participantes est de 53 ans, la plus jeune ayant 42 ans et la plus âgée, 70 ans. Le nombre moyen d'enfants par femme est de 2. Parmi les participantes, on comptait 5 veuves, 3 divorcées et 5 femmes mariées, dont les époux sont soit malades, soit âgés, ou travaillent dans l'agriculture aux côtés de leurs épouses.

Pour le focus groupe de Béni Ayatt, 23 femmes ont participé, dont 15 ont pris la parole pour se présenter⁷. Parmi ces participantes, 9 étaient divorcées, 3 célibataires, 2 mariées et 1 veuve. L'âge moyen était de 43 ans, la plus jeune ayant 24 ans et la plus âgée 68 ans. Le total des femmes rencontrées dans le cadre de l'enquête s'élève à 41.

Le travail de terrain a également révélé l'existence d'autres acteurs informels intervenant dans la chaîne du travail agricole, tels que les transporteurs, les intermédiaires, les gestionnaires de *Mawkaf*⁸, etc. Des entretiens individuels ont été réalisés avec ces acteurs dans les localités de Béni Ayatt, Béni Mellal et Fqih Ben Saleh.

En se basant sur les différents entretiens et focus groupes réalisés en septembre 2022, l'objectif était de cartographier l'ensemble des parties prenantes et d'identifier les conditions de travail des femmes ouvrières dans le secteur agricole.

métiers et l'on y trouve des espaces destinés au recrutement des hommes pour des activités de construction, de jardinage, de peinture, de plomberie ou d'agriculture, ainsi que des lieux dédiés au recrutement des femmes pour des travaux domestiques chez des particuliers ou pour des travaux dans les champs agricoles.

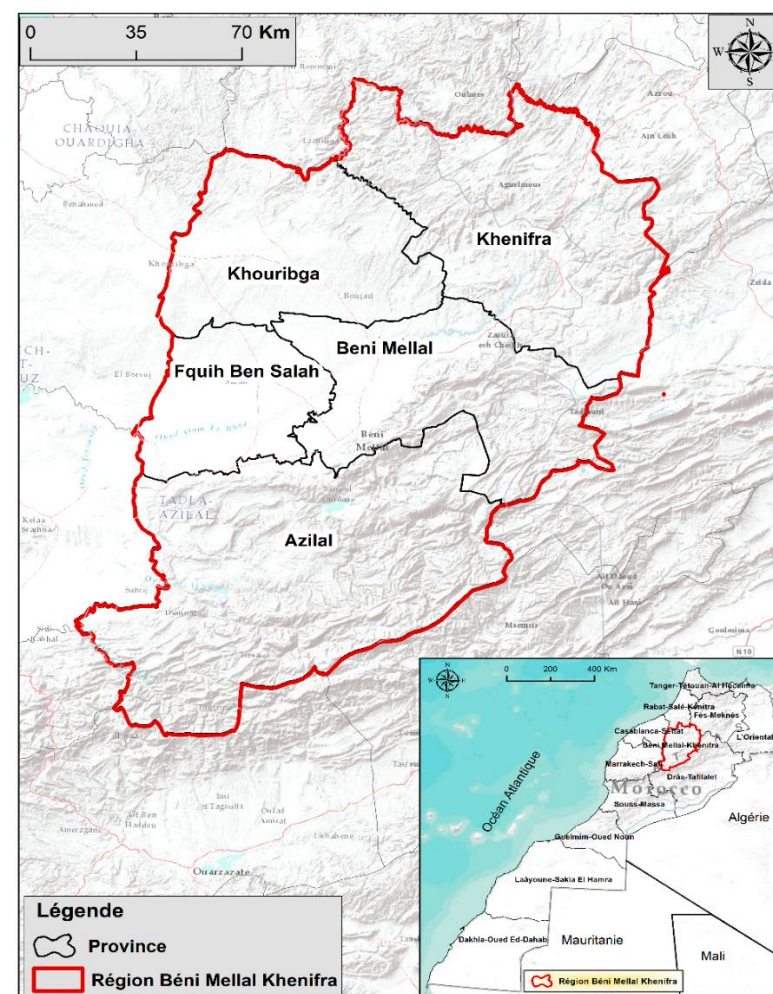
Pour cet article, nous nous intéresserons spécifiquement à la partie qui concerne les femmes, l'accompagnement institutionnel des femmes ouvrières agricoles et de leur efficacité et les exemples de coopératives.

La zone d'étude est la région de Béni Mellal – Khénifra qui se caractérise par son activité agricole dense est reconnue comme l'une des plus grandes productrices de phosphate au monde. Cette région est connue aussi par un bassin migratoire marqué par de fortes mobilités humaines au niveau national et international (Arab, 2009 ; Azaitraoui et al., 2020). Ces facteurs, liés aux richesses économiques et à une circulation migratoire significative, ont contribué à des dynamiques et à des reconfigurations territoriales majeures, tant sur le plan de l'urbanisation que du développement des activités socioéconomiques.

Les activités primaires notamment l'agriculture, dans la région, représentent 18% du PIB régional. Cette proportion dépasse la moyenne nationale et est justifiée par les potentialités de la région dans ce domaine, telles que la fertilité du sol, la richesse en ressources en eau et l'irrigation à grande échelle.

La région dispose d'une superficie agricole utile (SAU) d'environ 1 million d'hectares, ce qui équivaut à environ 10 % de la SAU nationale, dont 212 000 hectares sont irrigués, représentant ainsi 22 % de la SAU de la région et 14 % de l'espace irrigué au Maroc.

Figure 1. Localisation de la région Béni Mellal Khénifra



Réalisée par : Mustapha AZAITROUI, Chadia ARAB, Hammadi Abdelghani FERDOUS.

La région est reconnue également pour la diversité des filières végétales, en raison de sa configuration géographique qui inclut la plaine avec de vastes zones hydrauliques, la plaine Bour, le *Dir* (piémont) et la zone de montagne. Ces filières traduisent ainsi la diversité des systèmes agro-écologiques. Près de 48% de la superficie irriguée se situe dans la province de Fkih Ben Salah. Pour le Bour cultivable, plus de la moitié de sa superficie est répartie entre deux provinces, à savoir Khouribga (28%) et Khénifra (26%). De plus, les zones incultes et les zones de parcours de la province d'Azilal représentent à elles seules plus de 37% de la superficie régionale.

En matière de contribution à la production nationale, de nombreuses filières de la région affichent des taux significatifs, notamment les céréales, la betterave sucrière, les agrumes, l'olivier et le pommier. Par ailleurs, la région se distingue par des filières spécifiques dont la contribution à la production nationale est particulièrement élevée telles que le grenadier, la niora et le sésame (Secrétariat Général des Affaires Régionales, Région Beni Mellal Khénifra, 2022). Les ouvrières agricoles de la région trouvent des opportunités d'emploi au sein de ces diverses filières agricoles.

Malgré ces potentialités agricoles, plusieurs contraintes majeures persistent et entravent le développement socioéconomique inclusif. Parmi celles-ci figurent la pauvreté des populations en milieu montagnard, l'enclavement de certaines zones, le besoin d'élargir le degré d'accessibilité à cause de la déficience des infrastructures. De plus, certains indicateurs de développement humain et social demeurent préoccupants, tels que des taux d'analphabétisme élevés, des difficultés d'accès à l'eau et à l'électricité en milieu rural, ainsi que la persistance de l'habitat insalubre⁹. Les ouvrières agricoles, comme il sera démontré dans la section consacrée aux résultats, sont particulièrement touchées par ces difficultés.

Résultats

Multiples difficultés qui marquent la précarité des ouvrières agricoles

« C'est un travail dur pour être pauvre »

Une des premières constatations lors de ces rencontres de terrain est la situation difficile dans laquelle vivent ces femmes. Cette précarité se manifeste à plusieurs niveaux et est exacerbée par diverses conditions socio-économiques auxquelles elles font face. Tout d'abord, la situation familiale des femmes interviewées joue un rôle crucial dans leur statut de pauvreté. La majorité d'entre elles ont des enfants à charge, ce qui ajoute une pression supplémentaire sur leurs ressources déjà limitées. En l'absence de soutien conjugal, leur précarité s'accroît. Un nombre important de ces femmes sont veuves ou divorcées, tandis que d'autres sont mères célibataires. Faute de partenaires pour partager les responsabilités financières et domestiques, elles doivent subvenir seules aux besoins de leurs familles, ce qui les expose davantage à l'insécurité économique et sociale.

Même les femmes mariées ne sont pas exemptes de difficultés. Leurs maris, souvent eux-mêmes engagés dans des travaux agricoles précaires et peu rémunérateurs, ne peuvent fournir qu'un soutien limité. Travaillant côte à côte dans des conditions souvent dures et instables, ces couples se retrouvent piégés dans un cycle de pauvreté où les revenus sont insuffisants pour assurer une vie décente et stable. Cette double charge – le travail agricole exigeant et les responsabilités familiales – laisse peu de marge pour l'amélioration de leur situation.

⁹ Monographie de la Région Beni Mellal Khénifra, HCP, 2017.

Dans ce contexte, il devient évident que cette précarité n'est pas seulement économique. Elle est également liée à un manque d'accès à des ressources et à des services essentiels. Les femmes se trouvant dans ces situations souffrent d'un accès restreint à l'éducation, à la formation professionnelle et aux soins de santé, ce qui réduit leurs opportunités d'améliorer leur condition. Parmi toutes les femmes que nous avons interrogées, aucune d'entre elles n'a pu accéder à l'enseignement secondaire. Pour celles qui sont plus âgées, aucune n'a bénéficié d'une scolarisation, tandis que les plus jeunes n'ont pas dépassé le niveau de l'école primaire. Plus de 80% de celles qui sont ou ont été mariées, l'ont été à un âge précoce, compris entre 16 et 20 ans, alors que l'âge moyen du mariage au Maroc pour les femmes se situe entre 25 et 26 ans.

De plus, les ouvrières agricoles se heurtent à des contraintes multiples, tant au niveau individuel que professionnel. Le secteur agricole dans la région ne garantit pas un emploi stable tout au long de l'année, une situation aggravée par des crises récentes comme la pandémie de Covid-19 et la sécheresse persistante. Cette irrégularité de l'emploi contraint les ouvrières à alterner entre des périodes d'emploi et de chômage, ce qui accroît leur précarité.

Halima, une ouvrière agricole, explique que son dernier travail date de novembre de l'année précédente à la commune de Zaida (une année sans travail et donc sans entrée d'argent), dans la province de Midelt. Elle décrit des conditions de travail difficiles et des rémunérations faibles: *"Si je ne trouve rien, je devrais y aller. On part ensemble, avec d'autres femmes, on loue une chambre à 4 pour 200 dirhams, ce qui fait 800 dirhams. 70 dirhams par jour, on travaille un mois entier, sans jours de repos. On travaille depuis Alfajr (l'aube) et on se fait à manger pour le midi. Ils ne nous fournissent pas de repas. On peut gagner jusqu'à 2000 dirhams, mais après les*

dépenses (trajet, location, repas), on revient avec entre 1000 et 1500 dirhams."

Le coût de la vie rend le salaire agricole insuffisant. À ce niveau, une participante ajoute : *"Le salaire ne nous convient pas. Ce qu'on gagne dans la semaine, on le dépense au souk. On n'achète pas de dessert (fruits) par exemple. Tout ce qui est au-dessus de 5 dirhams le kilo, je ne prends pas. Si tu prends un paquet de farine, c'est 120 dirhams. Tout est devenu cher. Nous n'achetons que ce qui n'est pas cher. On n'achète pas de viande rouge. On achète du poulet parce que la viande (agneau ou veau) est trop chère. On le déteste, mais on n'a pas le choix."*

Tahfourte N'Ouaoumana¹⁰

Aussi, la situation géographique de la région et le manque d'opportunités économiques enfoncent ces femmes encore plus dans la pauvreté. Par exemple, les femmes de Ouaoumana décrivent leur village comme un « trou » sans opportunités économiques, illustrant leur sentiment d'être piégées dans une situation désespérée. Une participante du focus groupe a exprimé ce sentiment de manière poignante : *"Quand on voit qu'on n'a plus rien à faire, à manger, on quitte 'Tahfourte' N'Ouamana, ce trou, où il n'y a rien à faire. Quand il y a les olives, on travaille ici mais quand il n'y en a pas, on prend le sac et on va travailler ailleurs."* Une autre participante ajoute : *"Dans notre bled, il n'y a pas d'activités, pas de dynamisme, pas d'usine, pas d'entreprise. Alors on tourne en rond et quand il n'y a plus rien à manger, on va au Mawkef à Zaida ou Bouderballah, et on va travailler dans les oignons à El Hajeb et Bouderballah, on va travailler dans les pommes à Midelt, Zaida, Ait Oumghar, Ait Ayach, Boumia, ou encore plus loin quand on peut dans le maraîchage à Agadir."*

Cette métaphore « du trou » est révélatrice. Elle témoigne de l'enclavement de la zone en question et met en lumière les contraintes

¹⁰ Cela signifie en tamazirte « le trou de Ouaoumana ». Il s'agit d'une expression utilisée par plusieurs femmes lors du focus group.

majeures auxquelles les ouvrières agricoles sont confrontées : un manque d'opportunités de travail et de ressources locales. Leur survie dépend de leur capacité à migrer temporairement à l'intérieur ou à l'extérieur du pays pour trouver du travail saisonnier, notamment dans les cultures d'olives dans la région, ou dans les champs de fraises à Huelva en Espagne.

En somme, les ouvrières agricoles de la région font face à une multitude de contraintes qui exacerbent leur précarité. Leur quotidien est marqué par des conditions de travail difficiles, des salaires insuffisants et une incertitude financière importante.

Mais que faire pour que ces femmes sortent de cette précarité ? Ont-elles accès aux informations concernant les aides et les programmes susceptibles de les soutenir ?

Des dispositifs qui excluent les ouvrières agricoles?

Méconnaissance de l'écosystème institutionnel et des dispositifs

Les femmes rencontrées manifestent une connaissance limitée de l'écosystème institutionnel susceptible de les soutenir. Cette faible connaissance des dispositifs institutionnels peut exacerber la situation des ouvrières agricoles, en les empêchant de tirer parti des ressources qui pourraient leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie. Beaucoup d'entre elles ignorent les services et les aides auxquels elles pourraient avoir accès. Cette lacune dans la connaissance entrave leur accès à des programmes d'assistance sociale ou de soutien économique, susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie.

Il a été observé parmi les femmes ouvrières agricoles que nous avons interviewées, qu'aucune d'entre elles ne bénéficie des AGR, des initiatives conçues pour soutenir les populations qualifiées de « vulnérables » dans les programmes élaborés et mis en œuvre par ces institutions, en leur offrant des moyens de subsistance alternatifs. Les programmes d'Agriculteurs-Éleveurs (AGR) et autres initiatives de soutien économique,

qui pourraient améliorer leurs conditions de vie, semblent inaccessibles ou méconnus. Cette méconnaissance limite leur capacité à diversifier leurs sources de revenus et à se protéger contre les aléas économiques et climatiques. Elles se trouvent, par conséquent, contraintes à une migration interne constante à la recherche de travail agricole dans la région.

Qu'en pense justement les acteurs institutionnels de la région?

Doublement exclues : Des actions pour les femmes rurales ou pour les hommes, mais pas pour les ouvrières !

Un des acteurs rencontrés résume en une phrase comment les ouvrières agricoles sont exclues des dispositifs institutionnels : « *On s'occupe des agriculteurs mais pas des ouvrières et des ouvriers agricoles* ». D'autres acteurs soulignent la nécessité de commencer par travailler avec des structures plus organisées : "*Nous devons d'abord travailler avec les unités et les agriculteurs qui ont des employés permanents et qui doivent avoir la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, avant de parler des femmes ouvrières agricoles.*"

Les ouvrières agricoles interrogées dans le cadre de notre étude font face à une série de contraintes qui accentuent leur vulnérabilité économique et sociale, contribuant ainsi à leur marginalisation. Les acteurs institutionnels interviennent à différents niveaux de la chaîne économique agricole, mais il est rare qu'ils ciblent spécifiquement les ouvrières agricoles.

De plus, il n'existe pas de données précises ni de diagnostics détaillés concernant le nombre exact de ces femmes, ni leur profil démographique, social et économique. Cette lacune complique l'identification de leurs besoins réels afin de les accompagner sur les différentes dimensions liées à leur travail. Les rapports et monographies des cinq provinces de la région montrent, par exemple, que cette dimension n'est pas intégrée dans les plans de développement ou de planification territoriale. La dimension sociale, et en particulier les droits sociaux des femmes ouvrières agricoles,

n'est pas explicitement prise en compte dans les plans de développement territorial ni dans les attributions des acteurs publics, notamment le ministère de l'Agriculture. Cette exclusion peut refléter une méconnaissance ou une sous-estimation de l'importance de l'inclusion des femmes dans les stratégies de développement agricole.

Malgré ces contraintes, des initiatives ont été mises en place pour améliorer la situation des femmes ouvrières agricoles, bien que celles-ci demeurent insuffisantes et souvent indirectes. Les programmes de développement, tels que ceux réalisés par l'Agence de Développement Social (ADS), l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), les Directions Provinciales de l'Agriculture (DPA), les Directions Régionales de l'Agriculture (DRA) et l'Office National du Conseil Agricole (ONCA), incluent des projets visant à créer des coopératives féminines. Ces projets ont pour objectif de soutenir les femmes rurales en leur offrant des opportunités économiques. Cependant, il convient de noter que ces programmes ne ciblent pas spécifiquement les ouvrières agricoles, mais les englobent de manière simpliste au sein d'un groupe plus large de femmes rurales.

Les acteurs institutionnels de la région ont manifesté une prise de conscience de la nécessité de se rapprocher des femmes ouvrières afin d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. Cependant, cette volonté est confrontée à un manque de compétences et de prérogatives juridiques pour la mise en place de programmes d'accompagnement efficaces. Un acteur local a souligné l'importance d'accompagner les agriculteurs pour améliorer indirectement la situation des ouvrières : « *Aider le producteur, c'est aider les ouvrières agricoles !* ». Ce commentaire met en évidence que l'intérêt principal est économique, visant à mieux soutenir l'agriculteur, plutôt qu'à aider les femmes ouvrières agricoles à sortir de leur précarité.

De plus, un autre acteur institutionnel de la région a clairement signalé que la nature informelle du travail de ces ouvrières agricoles les empêche d'obtenir des protections légales et sociales disponibles pour d'autres catégories de travailleurs. Enfin, les organismes de la région relevant du

ministère de l'Agriculture (DRA et ONCA) ciblent principalement les agriculteurs, en mettant l'accent sur l'investissement, l'accueil, l'information, la sensibilisation des agriculteurs à la protection sociale, notamment par l'obtention de l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire). La seule initiative destinée aux femmes concerne le travail sur les coopératives de femmes, incluant la mise en place d'AGR, en lien avec l'INDH et la participation des femmes aux foires agricoles pour les produits du terroir.

Aussi, une autre institution joue un rôle crucial dans le marché du travail : l'ANAPEC. Cette agence accompagne les personnes sans emploi dans leurs recherches d'opportunités professionnelles, en promouvant et en créant des emplois pour les jeunes diplômés, tout en soutenant les entreprises. Cependant, l'ANAPEC rencontre des contraintes spécifiques concernant l'emploi des femmes dans le secteur agricole. Actuellement, elle ne dispose pas d'outils permettant d'évaluer la proportion de femmes employées dans l'agriculture. Au lieu de cela, elle agit comme intermédiaire, mettant en relation les entreprises ayant des besoins en main-d'œuvre et les demandeurs d'emploi inscrits dans sa base de données.

Un responsable de cette agence (entretien, septembre 2022) souligne que les agriculteurs préfèrent le recrutement via des intermédiaires informels et le Mawqaf, plutôt que de recourir aux services de l'ANAPEC. Le recrutement des femmes ouvrières agricoles n'est médiatisé par l'ANAPEC que dans certains cas spécifiques, tels que les recrutements à l'international pour la cueillette des fraises en Espagne ou pour des zones agricoles d'importance nationale comme Dakhla ou Agadir. Le même responsable précise que le rôle de l'ANAPEC est principalement économique et non social. Les femmes recrutées pour travailler en Espagne ou dans d'autres régions agricoles sont souvent des femmes rurales, vivant dans la pauvreté, dans des conditions précaires, souvent analphabètes et ayant des enfants à charge. Les critères de recrutement pour l'Espagne incluent : être une femme, être originaire d'une zone rurale, avoir de l'expérience agricole, et avoir au moins un enfant mineur (Arab, 2018). Ces

exigences mettent en lumière le fait que le profil des travailleuses agricoles est à la fois spécifique et multidimensionnel. Seules quelques centaines de femmes ont pu partir de la région. En 2021, 197 femmes de la province de Khénifra et 394 de la province de Béni Mellal ont pu partir en Espagne pour la cueillette de fraises (Source : ANAPEC).

Lors des rencontres avec les responsables de la DRA et de l'ONCA (entretien, septembre 2022) à Béni Mellal, il a été clairement précisé que le public cible principal de ces organismes n'est pas constitué des ouvrières agricoles, mais des agriculteurs. "Nous on s'occupe des agriculteurs et non pas des ouvrières !", ont-ils affirmé d'emblée, soulignant que les conditions de travail des femmes ne relèvent pas de leurs prérogatives directes.

Quant à la DRA, elle se concentre principalement sur le volet technique, accompagnant les agriculteurs dans l'adoption de bonnes pratiques agricoles afin d'améliorer leurs rendements. L'ONCA, quant à lui, s'intéresse avant tout au statut des agriculteurs, avec pour objectif l'amélioration de la production, de la rentabilité et des conditions de travail des agriculteurs.

A partir des différents entretiens avec les acteurs institutionnels de la région Béni Mellal Khénifra, on observe à quel point les ouvrières agricoles sont véritablement exclues de l'accompagnement par ces dispositifs, excepté peut être la migration circulaire des « dames de fraises » (Arab, 2018) gérée par l'ANAPEC.

La coopérative Samia¹¹, un modèle réussi d'autonomisation des femmes au service des femmes ?

La coopérative associative Samia travaille sur la valorisation et la commercialisation de quelques produits du terroir de la région. Elle propose plusieurs catégories de produits, notamment des épices, des

mélanges d'épices utilisés dans la préparation de divers plats marocains, ainsi que différentes variétés de couscous. En outre, la coopérative commercialise des céréales et des graines comme la pilule de douceur, le sésame et les haricots.

Il y a 68 femmes qui participent à la production des produits de la coopérative. Parfois, ce nombre atteint 120 femmes. La présidente de l'association considère que « l'objectif ultime de la coopérative est la valorisation des droits de femmes. C'est une association féminine à cent pour cent. Ces femmes ont longtemps souffert de la pauvreté, de la marginalisation et de l'exclusion. Il y a des mariées, des divorcées et des veuves. Toutes ces femmes soutiennent leurs familles. Elles sont originaires de la région et des douars avoisinants ». La coopérative constitue, bien plus qu'un simple espace de vente de produits agricoles de la région, une initiative poursuivant des objectifs bien plus ambitieux en faveur des femmes. Ces objectifs incluent: 1) la lutte contre la pauvreté et l'exclusion des femmes dans les zones rurales ; 2) l'intégration des femmes dans le processus de développement de leur communauté par la création d'une dynamique féminine locale et familiale ; 3) l'amélioration des conditions de vie des femmes rurales et de leurs familles ; 4) la transmission de connaissances de base dans les domaines de l'écriture, de la lecture et du calcul, ainsi que des formations spécifiques sur des méthodes de travail novatrices favorisant l'autosuffisance et l'autogestion ; 5) le développement chez les femmes de la confiance en leurs capacités et d'un esprit d'initiative ; 6) la sensibilisation à la notion de citoyenneté et la promotion de leur implication dans la dynamique de développement.

La création de la coopérative part d'un constat de pauvreté parmi les femmes de la région. La présidente, qui est initialement enseignante, a eu l'opportunité de rencontrer plusieurs femmes qui viennent lui raconter leurs problèmes. Elle affirme qu'au Maroc « nous ne pouvons pas donner de statut de femme rurale aux femmes de notre région ». Ce statut soulève

¹¹ Nous avons effectué un changement du nom de la coopérative afin de garder à minima son anonymat.

la question de l'inclusion ou non des ouvrières agricoles au sein de ce groupe plus large. Ces femmes travaillent avec la coopérative, mais il leur arrive parfois d'être contraintes de chercher du travail ailleurs, en passant par le *Mawkef*, et ce, dans des conditions très difficiles. La présidente explique que la coopérative développe des partenariats avec divers acteurs institutionnels, tels que les établissements du secteur agricole comme la délégation régionale de l'agriculture, les eaux et forêts, l'initiative nationale pour le développement humain, l'agence nationale du développement agricole et le bureau de développement et de coopération. Elle collabore aussi avec des organisations internationales, comme la coopération allemande, la GIZ, dans le cadre d'un projet de « tourisme durable » d'une durée de quatre ans.

La coopérative a engagé plusieurs projets en collaboration avec l'ambassade américaine. Ces partenariats lui offrent un soutien substantiel pour optimiser la commercialisation de ses produits et facilitent sa participation à des forums internationaux. De plus, la présidente a mis en place un réseau de communication avec d'autres coopératives afin d'exploiter les atouts de chacune, notamment en matière de transport. Ce réseau regroupe huit coopératives. La commercialisation est une expérience innovante dans la région, grâce à un marché solidaire qui permet de vendre et de rassembler, en un même lieu, les produits du terroir produit par la coopérative.

Plusieurs articles de journaux mentionnent la coopérative Samia comme « un projet pilote pour l'autonomisation des femmes rurales de la région ». On peut y lire des extraits tels que celui-ci : « *L'exemple de la coopérative Samia pour les produits du terroir résume parfaitement bien le parcours des femmes rurales de la région de Béni Mellal-Khénifra qui ont réussi à sortir*

*de la précarité après avoir entamé une expérience réussie dans le domaine de la valorisation des produits du terroir »*¹².

Alors que l'expérience des coopératives est fréquemment valorisée, il est pertinent de s'interroger sur la proportion de femmes parvenant à créer des coopératives. Il convient de rappeler que la présidente et fondatrice de la coopérative Samia est scolarisée et possède un capital culturel, économique et social significatif, ce qui lui permet d'accéder aux réseaux des coopératives et des commerces, ainsi qu'aux bailleurs de fonds et partenaires contribuant ainsi à son évolution et à son essor dans sa région.

Lors d'un entretien au bureau de l'ORMVAT, situé dans l'une des provinces de la région, un responsable chargé de l'accompagnement à la création de coopératives agricoles (entretien, septembre 2022) a indiqué qu'avec un budget annuel de 250 000 dirhams pour cet accompagnement, ils peuvent soutenir une dizaine de coopératives. Il a exprimé des préoccupations concernant certaines coopératives féminines qui se créent principalement pour accéder aux financements de l'INDH sans être véritablement viables à long terme. De manière similaire, un membre de l'ONCA à Khénifra (entretien, septembre 2022) a critiqué certaines initiatives de coopératives qui se constituent uniquement dans le but de solliciter des financements auprès des bailleurs de fonds, notamment de l'INDH ou du ministère, principalement pour répondre à des appels à projets. Ce responsable a également mentionné que l'ONCA propose des formations et des actions de sensibilisation, mais que ces efforts rencontrent des difficultés auprès des femmes rurales, qui sont souvent en situation d'analphabétisme. Il préfère donc identifier des femmes capables de « se structurer » et ayant un parcours éducatif.

¹² Pour des raisons de protection et d'anonymat de la coopérative, nous ne mettrons pas l'article en question en ligne qui est sur un site d'informations générale de la région Béni Mellal-Khénifra. Un autre site répertorie divers produits

du terroir et les coopératives de la région : <https://www.terroirdumaroc.gov.ma/marketplace/seller/sellerlist/>

Un des chefs de service de l'ONCA de la région précise que « *les coopératives féminines sont souvent l'œuvre de femmes qui ont fait des études ou qui font de la politique.* ».

Cette observation soulève clairement la problématique de l'accès à la création de coopératives pour les femmes rurales disposant de ressources, et dotées des compétences nécessaires pour saisir des opportunités, remplir des dossiers, gérer une coopérative (incluant des compétences en lecture et en calcul, mais pas exclusivement), participer à des foires de commercialisation et s'exprimer en public, entre autres.

Parmi les 275 coopératives présentes à Khénifra, par exemple, seules 15 sont dirigées par des femmes. Cette faible proportion peut révéler les difficultés rencontrées par les femmes pour sortir de leur situation de précarité par le biais de la création de coopératives, une solution souvent proposée mais difficilement réalisable sans un soutien adéquat.

Les enjeux sont multiples pour les institutions. Celles-ci soutiennent les femmes dans le cadre de programmes d'appui tels que AGR et les coopératives. Cependant, ces soutiens s'adressent principalement à celles qui ont déjà la capacité de se développer et ne parviennent pas à atteindre la catégorie des plus précaires, notamment les ouvrières agricoles, qui se trouvent finalement noyées au sein d'un ensemble plus large, désignant les femmes rurales, ce qui tend à invisibiliser les particularités du public cible étudié.

Discussion autour des coopératives agricoles

Les coopératives : la seule solution pour les femmes rurales ?

Les résultats de notre enquête soulèvent plusieurs enjeux liés à la structuration des coopératives féminines en milieu rural et mettent en exergue des limites qui, bien que souvent négligées, doivent être interrogées à la lumière du cadre conceptuel et théorique évoqué plus haut.

L'insertion économique des femmes rurales : entre émancipation et précarité

Les acteurs institutionnels considèrent les coopératives féminines comme une solution clé à la précarité des femmes rurales. Selon un responsable de la DPA de la région, le développement des coopératives féminines représente une priorité stratégique. En 2022, dans la région d'Azilal, 47 coopératives féminines spécialisées dans la production de safran ont été créées, générant un total de 550 kg par an. Voici ce qu'il a déclaré : « *Des familles entières sortent de la précarité grâce à cette activité. La production de safran est concentrée sur une période de trois mois, de septembre à novembre. Le reste de l'année, les femmes peuvent se consacrer à leurs activités traditionnelles, telles que le tissage, l'élevage, et autres.* » Cependant, cette approche institutionnelle, qui promeut principalement les coopératives, tend à reproduire une logique d'insertion économique fragile et limitée, sans garantir une véritable autonomie pour les femmes. L'absence de stabilité et de sécurité économiques risque de confiner les femmes dans une précarité déguisée, les maintenant dans des cycles de dépendance. De plus, cette insertion est souvent marquée par une forte division genrée du travail, où les activités assignées aux femmes (comme la production de safran ou le tissage) sont moins valorisées et faiblement

rémunérées. Cette situation démontre la nécessité d'élargir les politiques publiques au-delà de la création de revenus ponctuels en coopérative, pour inclure des dispositifs plus pérennes tels que l'accès à la formation continue, la reconnaissance du travail informel, et la mise en place de filets de protection sociale adaptés à leur réalité. Cette temporalité rappelle les limites du modèle des « Activités Génératrices de Revenus (AGR) », qui, comme l'indiquent Duval et Guétat-Bernard, peuvent maintenir les bénéficiaires dans un état de dépendance économique et sociale.

Homogénéisation des situations des femmes : une analyse critique

L'approche institutionnelle tend à considérer les femmes rurales comme un groupe homogène, négligeant les différences entre ouvrières agricoles, femmes d'agriculteurs, et femmes sans ressources. Cette vision simpliste s'inscrit dans ce que Duval (2008) appelle une logique d'indifférenciation institutionnelle, où les politiques publiques n'intègrent pas les spécificités des statuts sociaux. Dans ce contexte, les femmes ouvrières restent invisibles dans les plans de développement territorial, leur travail étant souvent pris en compte indirectement, à travers des financements de projets de coopératives.

Cette invisibilisation se manifeste également par le manque de dispositifs adaptés à leur statut de femmes peu ou non scolarisées, souvent économiquement dépendantes. À ce niveau, Guétat-Bernard souligne la nécessité de reconnaître la diversité des trajectoires des femmes rurales et d'élaborer des dispositifs prenant en compte leurs réalités sociales complexes, une dimension encore peu intégrée dans les programmes de développement actuels.

Coopératives modèles et réalité de terrain : entre succès et échecs

L'exemple récurrent de la coopérative Samia, souvent présenté comme un modèle de réussite par les acteurs institutionnels, soulève des

interrogations quant à la capacité réelle des coopératives à perdurer. Perrot met en lumière que les « exemples modèles » peuvent parfois dissimuler les échecs structurels d'autres initiatives similaires, moins médiatisées. Dans le cas de Samia, il est légitime de poser la question suivante : ce modèle de réussite ne cache-t-il pas des faiblesses systémiques présentes dans d'autres coopératives, telles que le manque de formation en gestion ou l'insuffisance de débouchés commerciaux ?

Le cas de Samia illustre une tension entre la valorisation institutionnelle d'un projet isolé et les réalités du terrain, où de nombreuses coopératives rencontrent des difficultés pour se maintenir en raison du manque de ressources financières et de l'absence de soutien adapté, surtout en période de crise, comme l'a révélé l'interruption des salons de produits du terroir durant la pandémie de Covid-19.

Vers une approche inclusive et diversifiée : propositions et implications

Les résultats obtenus mettent en lumière le besoin urgent d'adopter une approche plus inclusive et différenciée, en accord avec les analyses de Guétat-Bernard sur les femmes rurales et l'économie locale. Une meilleure reconnaissance du travail des ouvrières agricoles dans les politiques publiques et territoriales pourrait permettre une intégration plus équitable de ces femmes dans le tissu économique local. Il ne suffit pas de financer la création de coopératives ; il est également nécessaire d'assurer leur pérennité à travers une « diversification économique » et un « accompagnement ciblé », tenant compte des besoins spécifiques des femmes en termes de formation, d'accès aux marchés, et de reconnaissance sociale.

Par ailleurs, la société civile, bien qu'impliquée dans le soutien aux activités génératrices des revenus et aux coopératives, devrait être encouragée à développer des programmes spécifiques pour les femmes ouvrières, au-delà du cadre de la lutte contre la violence. Cela impliquerait une intégration explicite de ces femmes dans les plans de développement régionaux et une coordination renforcée avec les institutions publiques.

Il apparaît que les coopératives féminines, bien qu'elles représentent une opportunité pour certaines femmes rurales, ne peuvent à elles seules résoudre les problèmes structurels auxquels ces femmes sont confrontées. Le modèle actuel tend à produire une insertion précaire, où la dépendance économique perdure, et les inégalités sociales se reproduisent. Il est essentiel de dépasser les logiques de simple intégration économique et de concevoir des dispositifs qui reconnaissent les multiples dimensions du travail féminin en milieu rural.

L'étude approfondie de la coopérative Samia révèle que les succès individuels ne peuvent dissimuler les fragilités du système dans son ensemble. Il est crucial d'élargir le cadre d'analyse à d'autres coopératives et d'explorer leurs difficultés afin de saisir les véritables enjeux du développement coopératif. Une coordination renforcée entre les acteurs institutionnels, la société civile, et les bénéficiaires s'avère également nécessaire pour mettre en place des stratégies durables et inclusives.

Ces résultats suggèrent que l'avenir des femmes rurales dépendra non seulement de la capacité des coopératives à évoluer, mais aussi de l'engagement des politiques publiques à intégrer explicitement le travail des femmes ouvrières dans les plans de développement territorial. Une diversification des activités et une reconnaissance du travail informel pourraient constituer des leviers essentiels pour améliorer la situation socio-économique de ces femmes et renforcer leur participation active au développement local.

Quelques recommandations

Pour répondre aux défis et contraintes auxquels sont confrontées les femmes ouvrières agricoles, plusieurs recommandations peuvent être formulées. Il est crucial de créer des mécanismes de gouvernance et de coordination entre les acteurs institutionnels à tous les niveaux (local, provincial, régional) pour le suivi et l'accompagnement des femmes ouvrières dans le secteur agricole. Il est nécessaire de mettre en place des

systèmes de collecte de données fiables afin d'obtenir des informations détaillées sur le nombre de ces femmes ainsi que leur profil démographique, social et économique. Ces données permettront de mieux identifier leurs besoins et de concevoir des programmes d'accompagnement adaptés.

Les plans de développement territorial doivent intégrer explicitement la dimension sociale, en prenant en compte des droits sociaux et des conditions de travail des femmes ouvrières agricoles. Ces travailleuses, souvent marginalisées, nécessitent un soutien renforcé à travers des programmes ciblés, incluant la formation professionnelle, des contrats dignes et des filets de sécurité sociale. Cela permettrait de réduire les inégalités entre différentes catégories de femmes rurales et d'assurer une reconnaissance sociale de leur travail.

Cela implique de reconnaître et de valoriser leur contribution au secteur agricole, ainsi que de concevoir des politiques répondant à leurs besoins spécifiques. Il est important de renforcer les capacités des organisations de la société civile en leur fournissant les ressources financières et humaines nécessaires pour qu'elles puissent pleinement jouer leur rôle en tant qu'acteurs de développement. Il est également essentiel de mettre en place des programmes de formation et de sensibilisation pour les femmes ouvrières agricoles sur leurs droits, les opportunités disponibles et les moyens d'accéder aux ressources et aux services institutionnels. Il est important d'adopter des actions spécifiques pour les ouvrières, et non pas seulement pour les agriculteurs ou les producteurs, et d'éviter de les englober parmi les femmes rurales comme un groupe unique et homogène.

Il semble également pertinent d'accompagner les femmes rurales d'autres manières que par la création de coopératives. Le monde agricole a besoin de ces femmes ouvrières, et il serait inapproprié de penser que faire d'elles des entrepreneuses avec les AGR est réaliste. Ou du moins, la question de la formation, de l'apprentissage de la lecture, de la gestion financière, etc. doivent être un préalable pour la mise en place de ces AGR.

Enfin, sans des politiques publiques fortes et ambitieuses, et sans une réglementation de l'emploi informel des ouvrières agricoles, celles-ci resteront marginalisées, confrontées aux mêmes difficultés : bas salaires, conditions de transport inconfortables et dangereuses, travail irrégulier, harcèlement, corruption, etc.

Conclusion

« *En fait, tant qu'on travaille dans l'anarchie c'est la précarité* ». En dépit des efforts déployés par les acteurs institutionnels et d'une intervention soutenue en faveur des femmes rurales, il subsiste un manque crucial de politiques ciblées et de programmes dédiés à l'amélioration des conditions de travail des ouvrières agricoles. Cette carence s'aggrave encore par l'absence de coordination et la faible cohérence entre les différents acteurs et initiatives de développement.

Le quotidien des femmes ouvrières dans le secteur agricole est caractérisé par des tâches ardues, concentrées principalement dans les régions de Fkih Ben Salah à Oulad Zidouh et Oulad Ayad, ainsi que dans tout le périmètre irrigué jusqu'à la région d'Ouadirah. Les activités de retournement et de séchage se déroulent notamment dans la zone de Fkih Ben Salah, sur des terrains loués que les femmes supervisent elles-mêmes.

Malgré les défis persistants, le secteur agricole demeure une bouée de sauvetage économique pour les femmes de la région. La plupart des acteurs locaux rencontrés dans la région de Béni Mellal – Khénifra soutiennent activement la formalisation du secteur agricole comme moyen de sortir les femmes de la précarité en garantissant un travail régulier. Un chercheur dont les travaux portent sur l'agriculture dans la région (entretien, septembre 2022) de l'Université Sultan Moulay Slimane souligne : "*Tant que nous opérons dans l'anarchie, la précarité persiste.*" Il

est important de comprendre ici l'« anarchie » qui concerne le secteur de l'agriculture, comme un secteur non organisé. Cela a été corroboré dans plusieurs entretiens (ANAPEC, chercheur en question et certaines responsables de coopératives), où il a été souligné que le secteur de l'agriculture doit être mieux organisé, et notamment en « retirant » le Mawqef. Cette perspective met donc en évidence la nécessité d'une organisation plus rigoureuse et d'une réglementation accrue du secteur du travail agricole informel pour assurer des conditions de travail stables et équitables pour les femmes ouvrières, renforçant ainsi l'idée que la formalisation du secteur agricole est essentielle pour l'amélioration des conditions économiques et la sécurité de ces femmes.

Ces femmes, principalement issues de milieux ruraux et défavorisés, sont confrontées à une série de défis structurels qui compromettent leur bien-être économique et social. La précarité des femmes ouvrières dans le secteur agricole informel met en lumière la nécessité de mettre en place des politiques et des programmes visant à formaliser et à réglementer ce secteur, tout en garantissant des droits fondamentaux tels que des conditions de travail décentes, la protection sociale et l'égalité des chances. Les acteurs institutionnels, plutôt que de considérer les ouvrières agricoles comme étant en dehors de leur champ de leur intervention, auraient tout à gagner à reconsidérer ce paradigme. Il est impératif d'établir une base solide de la chaîne agricole en priorisant leurs actions auprès des ouvrières agricoles. Cela deviendrait alors : « *Nous devons d'abord travailler sur les femmes ouvrières agricoles, avant de parler des agriculteurs* » ou « *Nous on s'occupe des ouvrières et non pas des agriculteurs* » pour reprendre les citations d'entretiens avec les acteurs institutionnels de la région.

Références

Appay B, 1997. [Précarisation sociale et restructurations productives](#), in B. Appay B, Thébaud-Mony A (éd.) *Précarisation sociale, travail et santé*. IRESO-CNRS.

Arab C, 2018. *Dames de fraises, doigts de fée. Les invisibles de la migration saisonnière marocaine en Espagne*. Edition En toutes Lettres, Casablanca, réédité en 2023, 208 p.

Arab C, 2009. *Les Aït Ayad – La circulation migratoire des marocains entre la France, l'Espagne et l'Italie*, Presses Universitaires de Rennes, 351 p.

Arab C, Azaitraoui M, 2022. De l'invisibilisation des migrantes circulaires marocaines en Espagne à leur autonomisation au Maroc : cas des femmes issues de la Région de Béni Mellal – Khénifra. In Chekrouni N (ed), *Le leadership féminin : de l'invisibilité à la visibilité*, pp. 151-166. Edition de Policy Center for the New South.

Azaitraoui M, Bouaouinate A, Hassani B, 2020. *Les espaces ruraux au Maroc : dynamiques et mutations*. Cahier de la recherche géographique. Ayoris, Rabat.

Bentaibi A, 2016. *Le travail agricole des femmes rurales entre précarité et Empowerment : cas de la région de Saiss*. Article en ligne consultable sur le [lien](#).

Bossenbroek L, Ftouhi H, 2016. *Au-delà du boom agricole Marocain : l'invisibilité et la précarité d'une main d'œuvre agricole féminine*, Arab Reform Initiative. Article en ligne consultable sur le [lien](#).

Bourdieu P, 1993. *La misère du monde*. Paris : Éditions de Seuil.

Bouzidi Z, El Nour S, Moumen W, 2011. [Le travail des femmes dans le secteur agricole : Entre précarité et empowerment. Cas de trois régions en](#)

[Égypte, au Maroc et en Tunisie](#). Rapport de Travail no. 22 de la série Gender and Work in the MENA Region. Le Caire: Population Council.

Bouzidi Z, Abdellaoui EH, 2021. [«C'est la faim qui fait crever, ce n'est pas la maladie!» Travailleuses agricoles entre le marteau de la précarité et l'enclume de la COVID 19: impacts et stratégies d'adaptation](#). *Alternatives Rurales* 8.

Castel R, 1995. *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris : Éditions du Seuil.

Duval J, 2008. *Précarité et inégalités sociales : enjeux et perspectives*. Paris : Presses Universitaires de France.

Cavia B, Martinez M, 2012. La construction de l'« objet précaire » : la recherche autour de la précarité dans la littérature sociologique espagnole. In Fortino S, Tejerina B, Cavia B et Calderon Gil J-A (eds), *Crise sociale et précarité*, pp.41-53. Questions de société, Champ social.

Fernandez A-P, Alonso J-P, 2003. [Normalización de invernaderos, análisis de la situación en Almería](#). Dossier Expo agro-Almeria.

Fortino S, 2012. Genre et précarité en France : vers la mise en cause de l'autonomie des femmes ? In Fortino S, Tejerina B, Cavia B et Calderon Gil J-A (ed), *Crise sociale et précarité*, pp. 54-75. Questions de société, Champ social.

Guétat-Bernard H, De Suremain M-D, 2014. Introduction générale. In Guétat-Bernard H, De Suremain M-D, *Féminin-Masculin. Genre et agriculture familiales*, pp. 7-12. Éditions Quæ.

HCP, 2020. *Les indicateurs sociaux au Maroc*, 329 p.

Secrétariat Général des Affaires Régionales, région Béni Mellal - Khénifra (2022). *Monographie de la Région Béni Mellal - Khénifra*.

Hirata H, Préteceille E, 2001. *Exclusion, précarité, insécurité socio-économique. Apports et débats des sciences sociales en France*.

International Labour Office, Infocus Programme on Socio-economic Security

OXFAM, 2014. [Maroc : lutter pour les droits des ouvrières agricoles.](#)

OXFAM, 2019. [Journées d'Étude sur l'amélioration des Conditions de travail des femmes dans le secteur agricole en Tunisie et au Maroc.](#)

Said Saadi M, 2016. *L'évaluation des conditions de travail des salariées agricoles à Larache*, ONG OXFAM.